



**Commune de BERNEX**

Dans sa séance du 8 février 2022, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

**1. Désignation au sein des commissions**

Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants)

A DESIGNE

Madame Natacha Jacquemoud, groupe UDC, au sein de la commission Finances et Administration, en remplacement de Monsieur Lionel Rossini

Le Conseil municipal, par 22 voix pour (unanimité des membres présents)

A DESIGNE

Monsieur Lionel Rossini, groupe UDC, au sein de la commission Culture et Espaces publics, en remplacement de Madame Natacha Jacquemoud

**2. MI 8-2021-20 : demande de crédit pour la réalisation des aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu**

Le Conseil municipal, par 17 oui et 5 non (22 votants)

APPROUVE

1. la demande de crédit MI 8-2021-20 pour la réalisation des aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 5'610'000.- TTC destiné à ces aménagements.
3. De prendre acte qu'une subvention de CHF 460'000.- sera demandée à l'Etat de Genève et qu'une autre subvention de CHF 920'000.- sera demandée à la Confédération.
4. De comptabiliser les dépenses (pour un total de CHF 5'610'000.-) et les recettes (pour un total de CHF 1'380'000.-) dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette (CHF 4'230'000.-) à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le coût des travaux au moyen de 30 annuités et celui du mobilier au moyen de 8 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 5'610'000.- afin de permettre l'exécution de ces aménagements.

**Le délai pour demander un référendum expire le : 28 mars 2022**

**5. Achat par la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) de la parcelle n° 8259 de la commune de Bernex pour un montant de CHF 1'250'000.- et autorisation d'emprunt pour cet achat - Résolution**

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents)

AUTORISE

1. la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) à signer un acte d'achat à terme pour la parcelle n° 8259 de la commune de Bernex de 652 m<sup>2</sup>, sise à Lully, propriété de M. Patrice Roulin, pour un montant de CHF 1'250'000.-, avec un acompte de CHF 125'000.- à la signature et un solde de CHF 1'125'000.- à verser au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2025, selon le projet d'acte notarié établi par Me Laurence Morand-Jacquemoud le 1<sup>er</sup> février 2022.
2. D'autoriser la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) à contracter à cet effet un emprunt à concurrence d'un montant de CHF 1'125'000.-.

**Non soumis à référendum**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Bernex, le 16 février 2022

Le Président du Conseil municipal :  
Guillaume Zufferey